

nées, ce café était le grand rendez-vous des armateurs et capitaines de navires. Ils se rendaient là pour se renseigner mutuellement sur leurs vaisseaux, ou pour savoir si ceux-ci avaient été rencontrés quelque part sur l'océan. Les communications n'étaient pas alors aussi faciles qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas de câbles télégraphiques et encore bien moins d'appareils de télégraphie sans fil. Cette confrérie du "Lloyd" était alors le seul moyen de s'assurer si un navire envoyé aux Antipodes se trouvait encore sur la surface des eaux, et de ces réunions au café de Lloyd naquit l'assurance maritime. Ce n'est pas une compagnie spéciale d'assurance maritime, qui opère au Lloyd. Le "Lloyd" signifie simplement, aujourd'hui, une grande salle où se trouvent plusieurs bureaux de courtiers d'assurance maritime. Si quelqu'un désire assurer un navire pour disons cinquante mille louis, il s'adresse à l'un de ces courtiers qu'il connaît bien—un courtier qui connaît les qualités nautiques du vaisseau, ainsi que les habitudes du capitaine qui le commande, ou la manière dont ce dernier s'acquitte de ses devoirs. Cet assureur est quelquefois celui qui prend le plus grand risque. Le propriétaire du navire dit à cet assureur: "J'envoie un navire, disons, à Buenos Ayres, ou au Sud de l'Afrique. Voulez-vous prendre une part des risques? Je désire assurer le navire pour cinquante milles louis".—L'assureur répond: "Laissez devant moi votre demande et je l'examinerai". L'assureur a sous la main toutes les informations nécessaires. Après quelques instants, au cours de l'après-midi du même jour, même, s'il est nécessaire de procéder promptement—au cas, par exemple, que le navire attende après cette assurance pour partir—l'assureur donne sa réponse et dit au requérant qu'il prendra, disons pour dix mille louis de risque sur le navire. Alors, le propriétaire s'adresse à un courtier voisin, dans la même salle, et lui demande s'il prendra, lui aussi, une part des risques sur son navire.

Après avoir pris ainsi une couple d'assurances, il est ensuite aisé d'obtenir la participation des autres courtiers de la salle du "Lloyd." Généralement, tous prennent chacun une part des risques, et les cin-

quante mille louis en question sont ainsi couverts. Vous me demanderez, peut-être: "Mais comment ces courtiers pourront-ils payer, au besoin, ces cinquante mille louis? Vous savez que les risques maritimes sont très lourds?" Ces courtiers ne supportent pas, eux-mêmes, ces risques. Ce sont simplement des hommes responsables, et l'association du "Lloyd" est, elle-même, responsables; mais ils se mettent immédiatement en communication avec leurs clients, de Londres, et même des autres parties du monde. Peut-être, aussi, ont-ils déjà dans leurs livres des commandes les autorisant à prendre les risques qui leur sont offerts. Ils placent, donc, ces cinquante mille louis, ou une partie de cette somme, aux noms de leurs clients, et le jour suivant, ils sont prêts à prendre de nouveaux risques sur un autre navire. Mais, d'après le bill, et d'après ce que j'apprends des compagnies d'assurance canadiennes, le "Lloyd" ne sera pas autorisé à l'avenir à faire des opérations d'assurance en Canada, parce qu'il n'obtiendra pas un permis de le faire. Le "Lloyd" est un genre d'assurance qui a pris naissance en Angleterre et qui a été considéré comme très satisfaisant depuis nombre d'années, et je ne sais pas pourquoi nous priverions nos armateurs des grands avantages que leur offre une association d'assurance de ce genre. Cette association assume, pour ainsi dire, toutes sortes de risques à Londres. Par exemple, les compagnies théâtrales, ayant quelques nouvelles pièces de théâtre à monter, et ne sachant pas si le succès les attend, peuvent obtenir du "Lloyd" une assurance contre les pertes éventuelles de la mise en scène de ces pièces. Des particuliers peuvent obtenir du "Lloyd" une assurance sur la vie d'un membre de la famille Royale. Des assurances ont été ainsi prises sur la vie du Prince de Galles. Ainsi, les risques de toutes les espèces pour ainsi dire, sont pris par le "Lloyd." Quelques-uns de ces risques sont si peu importants que je ne crois pas devoir les mentionner à la Chambre. L'assurance est une simple question d'affaires; mais il y a dans ce genre d'affaires un grand élément d'incertitude. L'assurance contre l'incendie tient plus particulièrement de la nature du jeu de hasard. La compagnie d'assurance, dans ce cas,